**CHARTE DE L'ATHLETE**

**1/ INSCRIPTION**A l'issue de deux séances d'essais, les parents s'engagent à prendre une licence. L’inscription devient effective à la remise du dossier d'inscription complet : fiche d'inscription, règlement de la cotisation, certificat médical et signature de la charte de l'athlète.

**2/ ENTRAINEMENT**Les entrainements débutent en septembre et se termine fin juin, au gymnase de Labruguière. Ces derniers ne sont pas maintenus durant les vacances scolaires (sauf jeunes compétiteurs à partir de Minime).Les progrès des jeunes athlètes tiennent pour une bonne part à leur assiduité. Pour cette raison, une feuille de présence est établie pour les catégories d'Ecole d'Athlétisme à Minimes. L'entrainement permettra l’acquisition de différents gestes techniques, élément clef qui assurera à chacun des progrès réguliers. Il est conseillé et impératif d'avoir une tenue adaptée (casquette, kway, chaussures) aux exercices physiques et aux conditions atmosphériques ainsi qu'une bouteille d'eau. Il n'est pas nécessaire d'avoir des chaussures à pointes.

**3/ RESPONSABILITÉ**Il est impératif que les parents ou les représentants légaux soient systématiquement présents en début et en fin de séance (il n'est pas possible de laisser son enfant se rendre seul du véhicule, qui sera impérativement stationné au niveau du portail, au lieu d'accueil). À partir de Benjamin, l’athlète pourra venir à l’entraînement de façon autonome. Il est demandé de prévenir les entraîneurs en cas d'absence.

**4/ COMPÉTITION**Chaque athlète s’efforcera de participer à 3 compétitions au moins sur l’ensemble de la saison. La pratique compétitive permet de mesurer les progrès réalisés dans un cadre différent et de représenter le club. Les convocations pour les compétitions sont remises principalement lors des entrainements et par mail. Répondre aux mails est indispensable pour faciliter l’organisation. Les parents peuvent accompagner leurs enfants, participer à l’encadrement ou aider au travail des officiels durant la rencontre athlétique. En cas d'absence, l'entraineur doit être prévenu.

**5/ DÉPLACEMENTS**Certains déplacements s'effectueront en car. Le rendez-vous sera alors donné au gymnase ou autre lieu. Pour les rencontres sur l’agglomération, le rendez-vous aura lieu sur le lieu de compétition.

**6/ COMMUNICATION**Les différentes activités du club font l'objet d'informations communiquées par mail et écrit. Les calendriers des diverses compétitions sont affichés au stade. Les résultats des différentes compétitions peuvent être consultés sur le site internet de la ligue d'athlétisme ou sur celui du club: [www.tarn-sud-athletisme.fr](http://www.tarn-sud-athletisme.fr).

**7/ COMPORTEMENT**La politesse, l’écoute et le respect mutuel envers les entraîneurs et les autres athlètes sont essentiels afin d'évoluer ensemble autour d'un projet commun. Si un athlète présentait un comportement pouvant le mettre en danger ou mettre en danger les autres athlètes, nous en informerions les parents ou les représentants légaux ainsi que le comité directeur du club. Ce dernier pourrait alors prendre une mesure d'exclusion temporaire ou définitive sans remboursement de la licence. De même en cas de dégradation de matériel, il serait demandé un remboursement des frais occasionnés. L'adhésion à cette charte devrait permettre de partager du mieux possible l'année sportive.(à signer et à conserver par l’athlète et/ou les parents et/ou représentants légaux)